

# RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Ministère des transports

**Direction des transports ferroviaires et fluviaux et des ports**

**Arrêté du 21 mai 2026  
portant renouvellement de l'agrément d'un médecin au titre des décrets n° 2010-708  
du 29 juin 2010 relatif à la certification des conducteurs de trains**

NOR : TRAT2613695A

*(Texte non paru au Journal officiel)*

Par arrêté du ministre des transports en date du 21 mai 2026, l'agrément accordé par arrêté du 22 juin 2021 portant renouvellement de l'agrément de médecins au titre des décrets n° 2010-708 du 29 juin 2010 relatif à la certification des conducteurs de trains et n° 2017-527 du 12 avril 2017 relatif aux conditions d'aptitude physique et psychologique des personnels habilités aux tâches essentielles de sécurité ferroviaire autres que la conduite de trains, à la personne dont le nom suit, pour procéder à la certification des conducteurs de train est renouvelé pour une durée de cinq ans à compter du 21 octobre 2026 :

Médecin : Véronique LE BIHAN MAJESTÉ-LARROUY.